

Monographie
de la paroisse

de Barriae-de-Vic

Aprogemere

Monographie paroissiale de Barriac-de-Vie.

I. Archives Paroissiales.

Elles datent seulement de 1822, époque à laquelle un prêtre commença à venir résider à Barriac.

En voici l'inventaire complet :

- 1^o Collection des Lettres Pastorales, Mandements, Circulaires etc... des évêques successifs depuis Mgr de Marquigny.
- 2^o Registres de Catholicité contenant depuis 1822,
 - a) 654 baptêmes, ce qui fait une moyenne annuelle de 7,3;
 - b) 490 sépultures ————— de 5,3;
 - c) 177 mariages ————— 1,9.
- 3^o Quelques exemplaires des Comptes et du Budget;
- 4^o Registre des Délibérations du Conseil de Fabrique;
- 5^o Registre des Réunions du Conseil Paroissial (faisant suite au précédent);
- 6^o Collection de la Semaine Catholique;
- 7^o Registre des Premières Communions et Confirmations;
- 8^o Registres de la Congrégation des Enfants de Marie;
- 9^o Ordonnance de Mgr de Marquigny établissant une Congrégation de Filles sous le titre de l'Assomption de Marie (~~10 janvier 1846.~~) et le patronage de St Zite, vierge de Lucques ~~sous la fête de~~ (fête 27 avril) - 10 janvier 1846.
- 10^o Acte de l'érection de ladite Congrégation (21 janvier 1846.)
- 11^o Lettres d'agrégation de la même Congrégation à la Prima Primaria de Rome et Liste des Indulgences ~~qui peuvent~~ être gagnées 7 28 janvier 1846.
- 12^o Registres et procès-verbaux d'érection des Confréries de Rosaire du St Sacrement du Saint-Cœur Apostolat de la
- 13^o Expédition de l'Ordonnance Royale du 15 février 1843 érigeant l'église de Barriac-de-Vie en église succursale (elle était desservie jusqu'alors par un vicaire résident.)

- 14° Ordonnance de M^{gr} de Marquigny érigeant la paroisse sous le titre de St François de Sales (24 février 1843.)
- 15° Expédition de l'Ordonnance royale du 17 janvier 1845 autorisant la fabrique à accepter les legs de Guillaume et de Jean Bos en faveur de l'église et le don d'une maison d'école.
- 16° Décret impérial du 24 janvier 1855 autorisant la fabrique à accepter le legs de Jacques Bos.
- 17° Décret impérial du 28 mars 1854 autorisant la fabrique à accepter le legs de Gérard Miallet.
- 18° Extrait du testament de Jean Bos de Barriac en date du 7 octobre 1834 donnant 1° 200 francs à l'église pour son embellissement
2° 20 fr. annuellement pour des messes
3° maisons d'école et logement de l'instituteur.
- 19° Expédition du testament de Gérard Miallet de Barriac en date du 1^{er} mars 1846 donnant 1° une somme de 200 fr à la fabrique
2° 16 francs annuellement pour des messes, rente due par les héritiers à perpétuité.
- 20° Copie (faite par M. Brousse, curé et certifiée conforme le 14 janvier 1851) du testament de Jacques Bos de Feyssergues en date du 14 février 1842 - donnant à la fabrique de Barriac 2 frs sis à Feyssergues « L'Espeyrat et le Pradal » à charge par la fabrique de donner 15 francs au curé, soit 3 francs pour l'huile de la lampe du sanctuaire; et 12 francs pour des messes.
- 21° Bref apostolique de Pie IX. en date du 23 septembre 1856 accordant à l'église de Barriac-de-Vie la faveur d'un autel privilégié à perpétuité.

N.B. Il n'existe ni Registre historique ni coutumier.

II. Archives communales -

Comme Barriac n'a jamais été chef-lieu de commune, les archives communales pouvant intéresser la paroisse sont à Raulhac ou à Pailherols.

III. Archives Particulières.

Il n'est parvenu à ma connaissance, sans les papiers des familles, aucun document qui mérite quelque intérêt pour l'histoire locale.

A. L'Eglise - Les Institutions religieuses et charitables - Les écoles.

IV - Première Évangélisation de la Paroisse

Aucun document écrit, aucune tradition orale non plus, ne nous a fait connaître par qui, à quelle époque, et dans quelles circonstances l'évangile fut prêché tout d'abord aux habitants de Barriac.

D'ailleurs, si un tel document existe, il en sera certainement parlé dans la monographie de la paroisse de Haulhac, dont Barriac dépendait pendant très longtemps.

V. Origine de la Paroisse

Les villages qui forment aujourd'hui la paroisse de Barriac - St-Vie ont fait partie primitivement en effet de la paroisse, assez importante alors, de Haulhac.

Plus tard, la chapelle de Pailherols fut érigée en église paroissiale; et alors, ces mêmes villages, en droit du moins, firent partie de Pailherols. En droit seulement; car en fait, paraît-il, Pailherols ne trouvant être le plus haut village de la nouvelle paroisse, et étant par ce fait inaccessible ou à peu près pendant la mauvaise saison, les habitants de Barriac et des autres villages, sauf peut-être Brommat, continuèrent à aller à Haulhac; c'est là qu'ils faisaient, malgré une distance variant entre 6 et 10 km, les courtois, baptêmes et mariages.

Pendant la Révolution, un prêtre non averti, M. Mondot, le même probablement qui plus tard devint curé de Barriac, vint exercer son ministère, en cachette bien entendu, dans ce pays. Les habitants touchèrent du doigt les avantages qu'il y avait à avoir un prêtre à Barriac. Cette idée prit consistance peu à peu.

Mais pour avoir un prêtre, il fallait d'abord bâtir une église - l'église se bâtit.

Deux hommes furent la cheville ouvrière de cette œuvre: M. le chanoine Guillaume Bos, originaire de Barriac et en ce moment-là curé-doyen de Salers, et M. Decomblat, propriétaire du domaine du château de Varcille (Arcyron), seigneur du village de Barriac quelques années de plus seulement, propriétaire aussi d'un

ferme importante au village de Floirac⁽¹⁾. Ils furent admirablement secondés par les paysans de l'endroit qui, avec un zèle infatigable, se prodiguèrent pour nourrir les ouvriers et faire le transport de matériaux nécessaires.

En 1816, l'église était debout prête à recevoir le curé. Mais ce dernier se fit attendre : la commune de Pailharol, ne voyait pas sans un grand dépit, lui échapper la plus grande partie de sa population et la mieux attachée au sol, la plus belle partie aussi et certainement la plus fertile de son territoire. Elle fit des difficultés ; elle suscita des obstacles ; des enquêtes furent faites par l'autorité ecclésiastique, par l'autorité civile dont le consentement était nécessaire, sous le régime du Concordat, pour ériger une nouvelle paroisse et assurer au prêtre un traitement convenable.

de chose traînaient en longueur.

En 1822, l'évêque de St. Flour, Mgr de Salamon, avait envoyé cependant desservir l'église de Barrière par un vicaire résident. Mais il fallut bien plus de temps pour fonder la succursale. Ce n'est que le 15 février 1843 que le gouvernement de Louis Philippe accorda l'autorisation demandée.

Mgr de Marquerges n'attendait que cela pour ériger en succursale la nouvelle paroisse. Neuf jours après, le 24 fév. 1843, paraissait l'ordonnance épiscopale fixant les territoires qui devaient faire partie de la circonscription paroissiale de Barrière-de-Vie : Barrière, chef-lieu de la paroisse, Broumet-Payx, Champ, Teymergues et Floirac, et donnant à la nouvelle église le titre de Saint-François de Sales.

L'ordonnance royale et l'ordonnance épiscopale sont conservées aux archives paroissiales.

Dîme.

Evidemment il ne saurait être question de la dîme payée par la paroisse. Cependant à titre de renseignement historique, nous pouvons bien dire que les villages formant aujourd'hui la circonscription paroissiale de Barrière-de-Vie, payaient tous la dîme autrefois au chapitre de St. Flour, comme la communauté de Raulhac dont ils faisaient partie : le village de Barrière et de Broumet formaient le 3^e quartier ou mandement ; les villages de Floirac et de Teymergues formaient le quatrième. (Ancien Raulhac de St. Poulès)

Offrandes et Camel. — Rien à signaler ou à peu près en ce qui concerne les offrandes et le camel aujourd'hui. A chaque office pour enterrements, nocivaine, anniv. saies, les fidèles viennent encore très, selon l'usage, à la table sainte, et en déposant leurs bûches sur le crucifix, laissent au prêtre une modeste offrande de cinq centimes, quelquefois dix.

Maquere encore existait l'usage du pain béni ; chaque famille à tour de rôle offrait le dimanche le pain béni qui était distribué dans

(1) M. Decomblat, bien qu'il habitait hors de la paroisse, fit cependant partie jusqu'à sa mort du bureau des marguilliers de Barrière. — Depuis l'établissement de la paroisse, les habitants du village de Vauvillers viennent à la messe à Barrière, y gagnent leurs Pâques et s'y font inhumer.

l'église pendant le même. Depuis que la loi de séparation a obligé le fidèle à verser une souscription pour l'entretien du clergé, cet usage du pain béni, est complètement tombé.

Pour ce qui concerne le cimetière qui se percevait à l'occasion des enterrements, anniversaires et mariages, pour la taxe de menu, etc., un coutumier très détaillé fait par M. l'abbé Traynins curé actuel de Gien et Mamou, en fixe la quotité; ce coutumier du reste est basé sur le tarif diocésain.

VI. Anciennes églises de la paroisse.

Il n'y en a jamais eu d'autre que l'église actuelle.

VII. L'église actuelle.

Elle a été bâtie, terminée du moins, en 1816, date inscrite au-dessus d'un blason aux armes de France qui se trouve gravé en relief sur la clef de voûte de la porte d'entrée.

Quelques réparations ont bien pu être faites sans doute; mais elles n'ont rien changé à la forme primitive de l'édifice, ~~par~~ commune et sans architecture.

A signaler parmi ces réparations: les ~~fenêtres~~ le cintre des fenêtres fait en même temps que le maître-autel actuel, ~~du temps de~~ et les 2 grisails du chœur, du temps de M. Andrieux; l'escalier en pierre qui conduit au clocher, la chapelle du fond confessionnal ajoutée à l'église ~~en forme de~~ ^{comme une} ~~venue~~, la construction, au-dessus de l'étage inférieur du clocher, de la chapelle du fond de l'église faisant face au maître-autel, du temps de M. Davignon. La croix de la place où se portent les processions dominicales, du temps de M. Vallette; la grande cloche, du temps de M. Pertuy.

VIII. Extérieurs de l'église.

A l'extérieur, l'église affecte la forme d'un cane long se dirigeant de l'est à l'ouest; se terminant à l'est par un ~~clocher~~ en hémicycle et à l'ouest par la tour carrée, d'aspect assez ~~imposant~~, où se trouve le beffroi.

Les murs en maçonnerie sont de hauteur moyenne (5 mètres à peine), et percés de trois fenêtres au midi, deux au nord et deux à l'est.

Sur le côté nord sont adossés deux appendices; le plus grand, éclairé à l'est par une fenêtre; l'autre est le confessionnal dont la maçonnerie ^{est la sacristie}

encadrée, après la construction de l'église, dans le mur du côté nord, vous ferait penser, à cause de sa forme mesquine, à une verrière.

Voici quelles sont les dimensions extérieures de l'église :

Longueur 20 mètres comprise le chœur et le clocher	20 mètres.
largeur uniforme puisqu'il n'y a pas de chapelle latérale	8 m 50.
hauteur des murs jusqu'à la toiture	4 m.
hauteur de l'église jusqu'à l'arête de faîtage.	10 m 50.

18 Portail et clocher.

Portail Le portail de l'église est placé sur le côté sud, plutôt vers le fond de l'église. On a choisi cette exposition latérale du clocher parce que dans nos contrées le côté ouest est le plus exposé aux intempéries.

Le portail ~~con le mot le~~ portail me paraît un peu prétentieux — est en pierre de taille du pays, se termine en plein cintre ; on n'aperçoit aucune trace de moulure ni d'ornementations d'aucune sorte, comme pour les fenêtres.

La porte est en bois peint, sans ornementation également ; sur la pierre supérieure du cintre formant clef de voûte, on voit, nous l'avons déjà dit, un blason avec la date : 1816.

Clocher A l'extrémité ouest de l'église, et dominant celle-ci, se dresse le clocher, de forme carrée, ayant à la base 3 mètres de côté, et contigu par une de ses faces au corps de l'édifice. Les murs, solides et robustes, sont coupés à chaque tiers de sa hauteur par une assise de pierres de taille ; sur la façade ~~à~~ l'endroit où s'appuie la charpente de la flèche à leur faite, une troisième assise, plus forte que les deux autres, sert de point d'appui à la charpente de la flèche.

Le clocher mesure près de 18 mètres de hauteur jusqu'à la croix.

On y accède par un escalier extérieur en pierres de taille, garni d'une double rampe de fer forgé. Dans lequel au premier étage se trouve une chambre de débarras pour l'église et la sacristie. ^{celui-ci à l'intérieur de la tour,} Nous en avons encore un escalier en bois, et nous serons dans le beffroi où sont suspendues les cloches, au second étage du clocher, éclairé par quatre larges baies dans le même style que les fenêtres de l'église.

Nous avons à loisir les trois cloches suspendues presque à hauteur de la main.

La plus grande pèse 18 quintaux, dit-on ; elle est aussi la plus récente. Elle a été fondue en 1898 par la maison Anceau Briard.

de Rodez. Elle porte, en même temps que la date de son baptême un Christ, et les statues de la Vierge, des Pierre et de St Paul. Elle porte aussi les noms 1^{er} du parrain M. Erard Louis de Broumet, avocat, de la marraine M^{me} Catherine Soulier, née Mezuiel, de Thoiras; du curé, M. Pertus; du maire, M. Combourieu de Broumet; de M^{mes} Coustou et Boirel; et de M^{rs} Bonal, Cays, Julha, Miallet, Petit, conseillers municipaux (quatre étaient aussi conseillers ~~pro~~fabriques: M^{ms} Combourieu, Julha, Miallet et Cays.)

Cette cloche donne le sol. Elle coûte 940^{fr} prise à Rodez; et mise en place revient exactement à 1190 francs.

2^e La deuxième cloche est de dimensions et de poids légèrement plus faible. En même temps que le millésime de 1829, date de son baptême, on y lit cette inscription: "Elisabeth Paulhi, sponsa Joannis Bos, e loco Bankad. Guillelmus Bos, parochus urbis Salermenis, canonici ad honores ecclesie Sancto Flori." Ce sont les noms du parrain et de la marraine. Au-dessous figure l'indication de son origine: "Eques Malneit Causardque, artifices." Cette seconde cloche donne le ~~Sol~~ ^{2^e}.

3^e La troisième, plus petite, ne s'accorde pas avec les autres; elle sert seulement à sonner le dernier coup des offices, et la messe de tous les jours, le catéchisme, etc... et à appeler les employés de l'église. Elle a été fondue en 1821 à Aurillac par Lasmoles père et fils. En même temps que ce renseignement, on y voit figurer le nom de son parrain: Jean François Carreau de Broumet; et celui de sa marraine Anne Julha de Bauriac.

X. Intérieur de l'église.

Après cette visite un peu prolongée au clocher, redescendons et entrons à l'église pour y faire une visite en règle.

À l'unique porte, comme il a été dit, on est placé sur le côté droit vers le fond de la nef. Entrons, et cherchons, avant de regarder aux détails, à nous rendre compte de l'impression générale:

Une seule nef d'une longueur de 18 mètres, d'une largeur de 6 m 50; les murs sont hauts de 4 mètres; et le tout est recouvert d'une voûte en plâtre et linteaux; pas de piliers; pas de chapelle, sauf une seule au fond dans le prolongement de la nef; on a l'impression que tous dans cette église peuvent suivre facilement les moindres gestes du célébrant, que le prêtre, de son côté, a bien sous les yeux tout son auditoire. Ce serait parfait si, par les ouvertures trop basses et pourvues de verres blancs communs et non dépolis, on ne voyait ^{et on n'entendait} trop facilement, tout

ce qui se dit et tout ce qui se passe sur la place publique, qui entoure l'église; source permanente de distractions pour des âmes qui sont peu habituées à se recueillir. Grave inconvénient, selon moi, et qui atténue sensiblement l'impression favorable du premier moment. Comment le faire disparaître? En plaçant des vitraux ou des grilles de couleur, qui, sans empêcher la lumière du dehors d'entrer, la tamiseraient, empêcheraient la communication des regards du dehors au dedans et inversement. Oui; mais le curé de Bannai ne peut pas, ^{dire} comme le fabuliste, qui ce sont les froids qui mangent le moins.

Nous insistons pas; continuons notre visite, et passons en revue le mobilier de l'église.

XI. Mobilier.

Nous ne ferons qu'un simple inventaire, car il n'y a ici aucun objet d'art, aucun meuble précieux.

D'abord, à droite de la porte d'entrée, un bénitier en pierre du pays, massif; et à gauche, un autre bénitier en cuivre, placé à l'intérieur, et fixé au mur par une agrafe en fer forgé.

En face de la porte un autel en bois peint dédié à S^{te} Blaudine, martyre romaine, dont le corps en effigie de plâtre et cire, de grandeur naturelle, repose dans une vitrine occupant tout le dessous de la table d'autel. Sur cet autel, surmontant le tabernacle, une statue de petites dimensions, du saint enfant Jean miraculeux de Prague, pour lequel quelques familles de la paroisse ont une grande dévotion.

À gauche de l'autel de S^{te} Blaudine, véritablement trop à l'écart dans ce coin, sont les fonts baptismaux, en bois peint.

Tout-à-fait au fond de l'église, sur le prolongement de la nef, une chapelle, dédiée à la Sainte Vierge, mais dont l'autel est hors d'usage; comme cette chapelle, à moins de réparations importantes, ne peut pas servir pour le culte, on y renferme depuis longtemps les chaises appartenant à l'église, et le matériel des pompes funèbres.

À droite de l'autel de S^{te} Blaudine, en remontant vers le chœur, nous trouvons l'unique confessionnal, encastré dans le mur et dont la maçonnerie ressort à l'extérieur de la façon décrite plus haut.

Du même côté, côté de l'Evangile, toujours en remontant vers le chœur, la chaise en bois peint; un escalier dont l'entrée est placée dans le chœur, y donne accès.

Si j'ajoute à cet inventaire un prie-Dieu, un fauteuil, chaise, une
staterie et une fontaine, nous aurons une idée assez complète, il
me semble, du mobilier de l'église et de la sacristie de Barjac de l'ép.

xii Le Cimetière.

Il est à 100 mètres environ de l'église, sur le chemin qui va à
mur-de-Barjac (Aveyron).

Il date de la même époque que la paroisse; mais il a été
agrandi à deux reprises, particulièrement en 1912, et le cimetière
primitif n'occupait que le quart environ du cimetière actuel.

Il est vrai de dire que cet agrandissement n'est que fictif;
seule la partie ajoutée ayant été au devant être aliénée pour
des concessions privées à perpétuité.

xiii et xiv. Oratoires, chapelles, anciens établissements religieux actuellement

Il n'existe dans la paroisse aucun oratoire, aucun chapelle,
aucun établissement religieux d'aucune sorte; à titre de
document seulement, mentionnons le nom de trois chapelains
qui existaient autrefois sur le territoire actuel de la paroisse;

1^{er} Chapelain Bos, de Barjac;

2^o ——— Calméja de Teyssieres;

3^o Cassanbaron de Stoisac

Les prêtres qui desservaient ces chapelles ou qui vivaient de
leur revenu, originaires de Barjac, faisaient partie de la
communauté de Raulhac. C'est pourquoi nous laisserons à
l'auteur de la monographie de Raulhac le soin de nous en faire
l'historique, déjà esquissé d'ailleurs, de main de maître, par
M. Gabriel Poulhès. Voir Ancien Raulhac, tome I, pages 218, 224, 23.

Notons simplement et sans commentaires, que, sur cinq
chapelles établies dans la vieille paroisse de Raulhac pour subvenir
aux besoins des prêtres communalistes, trois l'avaient été sur le
territoire actuel de Barjac. Il nous est agréable de faire cette
constatation, toute à la gloire de nos ancêtres; nous ne disons pas
à la confusion de nos contemporains.

xv. Le Presbytère.

En bâtissant le manoir du bon Dieu, les braves habitants de Barjac
avaient oublié de pourvoir au logement du curé. Pendant 15 ans

La table de communion, en bois peint aussi et de la même couleur foncée que la chaire et les fonts baptismaux, sépare naturellement la nef du chœur;

L'autel en bois peint aussi, mais en blanc et bleu, avec filets dorés, bien ajouré, est d'un assez bel effet; à droite et à gauche sont deux guisails en couleurs, portant le millésime de 1858 et placés, comme l'autel, par M. Andrieux, curé d'alors.

La lampe du Saint-Sacrement est en argent; trois anges en cuivre la tiennent suspendue par des chaînes doubles à la corde qui tombe de la voûte.

Near le milieu de l'église, un lustre en cuivre doré, de 18 lumières et d'un très bel effet; et plus bas, un second lustre en verre, à 6 lumières seulement, orne et éclaire le fond de l'église.

Jetons en passant un rapide coup d'œil aux murs où sont accrochées, parmi les stations du chemin de la Croix, des statues suffisamment nombreuses, mais sans note artistique;

Dans le chœur, le Sacre: Coeur de Jésus, la Vierge et St Joseph.

Dans la nef, à droite: la B^e Jeanne d'Arc de Rouilland d'Angers, achetée en 1912 et bénite à l'occasion de la mission de cette année par M. Lafont, prédicateur. Saint Antoine de Padoue; à côté du tronc, près de la porte d'entrée de l'église; dans la nef encore et à droite, saint Jean Baptiste;

Toujours dans la nef, de chaque côté de la chapelle du fond St François de Sales, titulaire de l'église, et St Jeanne François de Chantal, patronne de la paroisse; entre les deux statues, un tableau représente l'évêque de Genève.

Toutes ces statues, sauf celle du chœur et celle de la B^e Jeanne d'Arc, qui sont en stuc, sont en bois sculpté;

Sacristie. De l'église passons à la sacristie, très petite, beaucoup trop petite; le ~~vestiaire~~ la table du vestiaire placée devant un placard forme le dessus d'une armoire à 4 tiroirs où sont placés tous les ornements de tous les jours seulement, car cette armoire est très humide comme toute la sacristie, du reste, à droite et à gauche du vestiaire, deux placards pour les aubes, inutilisables à cause de l'humidité qui y règne; dans le mur à gauche du vestiaire et par conséquent derrière la porte, un coffre-fort, (quelle ironie!) ~~il fut~~ fut dissimulé autrefois derrière une porte à coulisses; les coulisses seules existent aujourd'hui, et le coffre-fort, devenu depuis longtemps inutile, s'il l'a jamais été, demeure toujours au-dessus, signe évident d'une lamentable détresse.

Les curés successifs durent se loger dans diverses maisons de la localité. Si nos renseignements sont exacts, ils trouvèrent ante dans les 2 maisons habitées aujourd'hui par la famille Baduel et Louis Antoine, puis dans la une maison qui devait servir plus tard de maison d'école, qui fut incendiée ~~plus tard~~ et ~~sur~~ sur l'emplacement de laquelle se trouve actuellement la maison Magné.

Voici comment on nés la ~~peuple~~ ~~structure~~ ~~actuel~~:

En 1734, M. Guillaume Bos, chanoine honoraire de St. Pour
et curé. Doyen de Salers, laissait par testament, en mourant,
une somme de 1400 francs en dépôt chy son neveu, M. Doumergue,
curé d'Anglard. de Salers; cette somme devait être employée, &
par la volonté du chanoine Bos, à payer les ouvriers maçons et
charpentiers, lorsque les habitants d'Arnac seraient disposés à
fournir les matériaux et à faire le charroi pour un presbytère
à Arnac. M. Bos, son neveu, alors curé de

À la mort du chanoine Bos, son neveu, alors âgé de
parents à Badolchac, versa ladite somme entre les mains de Jean
Bos, son oncle, propriétaire à Barriac; et ce dernier lui en
fit un reçu et bonne et due forme, mais fut-ce négligence de
sa part, ou bien Jean Bos était-il malade? Cette dernière hypothèse
est assez vraisemblable puisqu'il mourut peu de temps après son
jour est-il qu'il n'occupa peu de faire bâtir le presbytère. Le
19 juillet 1887, M. l'abbé Doumergues écrivait à Monsieur Potté
Brouse, tout récemment nommé curé de Barriac, pour lui faire savoir
qu'en cas où on voudrait bâtir le presbytère, la somme laissée
par le curé de Salers, son oncle, était entre les mains de son fils Bos
qui l'avait recueillie en même temps que la succession de
son père Jean Bos, M. Brouse, après s'être assuré que ses
nouveaux paroissiens consentiraient maintenant à faire le chœur
et fourniraient gratuitement le bois et la paille, se mit en devoir
de chercher un emplacement.

La commune autorisa à bâtir sur le Candere; St Jean Bas
fils du Pécède fit don par la suite co-après, d'un emplacement pour
le jardin:

le jardin:
« Le soussigné Jean Bos, propriétaire habitant le lieu de Vanier
« comme détaillier, déclare faire donation au village de Baume pour
« faire un jardin appartenant au presbytère, d'une partie de la terre
« appelée "le Champ" sise dans ledit village, sur une longueur de
« 16 toises de deux côtés, largeur de neuf toises de deux côtés aussi,

« confrontant au midi avec « le Champ », au nord avec « le Coudorc »,
 « à l'est avec « le Champ », à l'ouest avec mon jardin ; me réservant
 « tous les bois appartenant à mon jardin, et même ceux qui se trouvent
 « dans le Champ, du côté de mon jardin. Je consens également à ce
 « qu'il soit fait trois jours ouvrant sur mon jardin, et me réserve à
 « ce qu'on ne dépasse point et ne détériore point les pieds de noisetiers
 « qui se trouvent au pied de la muraille de mon jardin.

« J'exige que, du côté de mon jardin, il soit placé au toit
 « une chenal pour empêcher que les eaux pluviales n'y tombent.
 « Fait à Barrière, ce 10 avril 1838. Bos ».

Il ne restait plus qu'à se mettre au travail. M. Brousse le
 poussa activement ; il y consacra son temps, sa peine, et même son
 argent, dit-on ; car lorsque la maison était à peine à la hauteur
 du premier étage, les ouvriers, voyant que les fonds allaient s'épuiser, se
 disposaient à abandonner la tâche, ou du moins à commencer la construc-
 tion du toit ; M. Brousse le retint, s'engageant à payer de ses deniers
 personnels s'il en était besoin. Il fut écouté, et il eut la consolation
 de mener à bien son entreprise, d'édifier un presbytère convenable pour la
 paroisse. Il l'habita du reste 17 ans, et on peut dire qu'il est, avec
 M. Valette, le seul prêtre qui ait pu s'acclimater vraiment à Barrière,
 et par suite y faire quelque bien. Peut-être eût-il même
 demeuré longtemps encore, car il avait refusé, dit-on, des postes de choix ;
 mais la mort vint le surprendre en 1854, à un âge relativement jeune
 mais semblablement. Son corps repose au pied d'une minuscule croix
 en fer forgé au milieu de la partie ancienne du cimetière de la
 paroisse. C'est le seul prêtre du reste qui soit mort à Barrière (M.
 Valette étant mort à Tontanges, son pays d'origine, où il s'était retiré
 après avoir occupé pendant 23 ans la cure de Barrière.)

Il serait intéressant de faire la biographie des cures de Barrière
 et particulièrement de ces deux prêtres éminents qui furent M. Brousse et
 M. Valette ; malheureusement, de si nobles vies dépensées à leur service, il
 n'est resté dans la mémoire des habitants que des souvenirs confus et
 sans grande signification ; nous devons donc nous borner à une simple
 énumération.

XVI. Liste des cures.

M. Mondot 1822-1826. (4 ans)

Salene 1826-1830 (4 ans)

Vialard 1830-1837 (7 ans)

M. Brousse 1837-1854 (17 ans)

Andrieux 1854-1859 (5 ans)

Valette 1859-1882. (23 ans)

M. Lavigne 1882-1889. (7 ans)

Delrieu 1889-1895 (6 ans)

Pertuy 1895-1901 (6 ans)

Traversin 1901-1907 (6 ans)

Tournol 1907-1909 (2 ans)

Meyniel 1909- ----

Apropos

XVII - Fondations jusqu'à la séparation 1905

Au total, 127 francs au minimum
sont votés annuellement pour leurs
leurs par la commune ou par
leurs familles.

Il ne peut s'agir évidemment que de fondations faites sous le Concordat. Les voici :

1. Antoine Bos de Barnier (d'après une note de M. Broune indiquant comme référence un acte notarié déposé chez M. Rames, notaire à Aurillac, ou chez Bastignac (mun. de Stany ou Raulhac) a chargé

1. ses héritiers de faire dire une messe de Requiem à 1 franc tous les ans à perpétuité

2. l'école, à laquelle il a donné 2000 francs, de faire dire annuellement une messe basse.

2. Guillaume Bos ch. h. curé-doyen de Salers et frère du précédent a chargé ses héritiers à
(23 oct. 1827.) perpétuité 1. de faire dire une messe de Requiem à 1 fr. le jour de S. Guillaume
2. de donner annuellement aussi 20 fr. pour le luminaire du S. S.
3. ————— 2 fr. pour une autre messe.
4. ————— 3 fr. pour la fabrique

3. Jean Bos de Barnier a chargé l'institution, en échange d'un legs fait à l'école, d'entretenir
7 oct. 1834. et lever le linge de l'église. (la commune devrait naturellement lui succéder dans cette charge.)
2. a chargé ses héritiers de donner annuellement et à perpétuité
20 fr. pour des messes.

4. Jacques Bos de Feynmes a légué à la fabrique 2 prieis "L. Peyrat" et "le Pradal"
(14 fév. 1842.) avec charge pour la fabrique de fournir annuellement (Sof. à l'école,
12 fr. au curé pour des messes.
et d'encenser 2 fr. pour l'huile de la lampe du sanctuaire.

5. Gérard Miallet de Barnier a chargé ses héritiers de donner annuellement et à perpétuité
(1^{er} mars 1846.) suite au curé de Barnier
16 fr. pour des messes.

h. B. Aucune de ces fondations n'est respectée. Celle dont l'exécution était confiée aux héritiers de donateurs sont négligées depuis longtemps.
Une seule fondation, celle de Jacques Bos de Feynmes, était à la charge de la fabrique. M. Haie de Pailherols, m. Boyer, a affermé pour la première fois les prieis en question, en 1914, mais le bail consenti par le curé en 1904 ou 1905 avait été confisqué dès la loi de séparation et depuis lors le curé ne touchant pas les revenus des prieis ne pouvait se charger des messes à dire.

XVIII - Charges.

A partir de 1882 la fabrique dut donner annuellement 50 francs à l'école pour les enfants indigents désignés d'abord par le curé; puis, à la suite des lois scolaires de 1882, le curé fut évincé, et par conséquent en ce point la volonté du testateur commença à être foulée aux pieds.

Elle devrait aussi donner au curé 12 francs pour des messes.

Elle devrait l'être bien plus récemment encore en 1905 par la loi de séparation - La fabrique, pour faire face à cette charge, avait les revenus des deux pres "L'Esperat", et "Le Pradal" légués par Jacques Bos de Feyssieugues, et qui rapportent actuellement 82 francs.

Les éléments manquent pour faire un tableau de la situation financière, même à peu près exact; nous savons seulement qu'à différentes époques la fabrique, outre les ~~legs~~ fondations ci-dessus, avait reçu des legs qui dans la suite furent employés en réparations, mais dont le capital avait été primitivement placé chez des particuliers de la paroisse qui payaient un revenu annuel à la fabrique.

v.g. 800⁺ francs chez M. Jules à 5%

2000 francs sur la mortgagne de Bos etc....

XX. Patron de la paroisse.

Le titulaire de l'église est S^t François de Sales; mais, comme sa fête se trouve placée au hiver (29 janv.) et que nous sommes ici à une altitude de 900 mètres, les habitants ont toujours, je crois, célébré la fête de S^t Jeanne Francoise de Lantal le dimanche qui suit le 2 août. Il y a ce jour-là un pèlerinage à l'église, qui rapporte 50⁺ environ. (Cette année, grâce à des circonstances exceptionnelles, il est monté à 67⁺ 50.)

XX. Confréries.

Il y eut autrefois les Confréries du S^t Sacrement, du S^t Cœur, du S^t Rosaire, de l'Apôtolat de la Prière, et elles furent même très prospères. Elles ont toutes cessé d'exister à la même date, 1882; c'est du moins ce qui semble résulter des registres de ces Confréries qui, à partir de cette date, ne mentionnent ni inscriptions ni réunions.

XXI. Ecoles.

Avant la Révolution, il y avait une école au village de Broumet. En 1788 elle était tenue par un prêtre, originaire de ce village,

8.

Guillaume Coffinhal, qui appartenait à la communauté des prêtres de Raulhac. (Papier Sobrier de Leyre)

Aujourd'hui, il y a au bourg, une école mixte fréquentée par 20 enfants environ. Beaucoup d'enfants de la paroisse, et obligatoirement ceux qui ont dépassé l'âge scolaire, vont dans les écoles voisines : Raulhac, Mur-de-Barrez, Pailherols, Viç, etc...

XXIV. Associations chrétiennes.

Comme œuvre de persévérance, citons une Congrégation des Enfants de Marie, qui, à diverses reprises, a failli subir le sort des Confréries dont il a été parlé au paragraphe XX; actuellement, elle se maintient cependant assez prospère.

XXV. - Baptêmes, Mariages, Sép.

(au 20 décembre 1913.)

Il y a eu exactement depuis la fondation de la paroisse

669 baptêmes

177 mariages et

491 Sépultures enregistrées.

La pratique religieuse a certainement baissé comme partout; mais il n'y a pas d'hostilité religieuse à proprement parler; seulement, chez les hommes surtout, une bonne dose d'indifférence ou de négligence religieuse qui les tient, le dimanche, trop souvent éloignés du prêtre et de la religion. Le dimanche, on ne travaille guère. Surtout dans les grandes fermes, où il est à peu près impossible, de retenir les domestiques; mais on ne va pas à l'église; et lorsque le prêtre à l'Evangile, se retourne pour parler au peuple, il voit, après les chaises des femmes, tout au plus de 20 à 30 hommes, et encore! C'est bien peu pour une population qui compte plus de 60 votants.

Quand donc se réveillera la foi qui dort?

Raulhac, le 20 déc. 1913.

Après-midi
H. Mequignon